



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021_087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021
Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/087

Séance du lundi 26 avril 2021
Délibération N° 2021/087
Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de
transformation et d'investissement de la Corse (PTIC) pour la
réalisation du musée Napoléon

Page 1 sur 5

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de son développement culturel et touristique, (la ville a été labellisée ville d'art et d'histoire en 2012) la ville d'AJACCIO a pour projet le réaménagement de l'hôtel de ville pour le redéploiement du musée napoléonien et la rénovation des bureaux des élus, de son administration, de la salle du conseil et d'une salle d'apparat.

La municipalité souhaite redonner à Ajaccio son image de Cité impériale, favorisant les itinéraires de visite patrimoniale en extérieur, renforcer et développer l'offre muséale à l'appui de l'extension du musée napoléonien dans la mairie en complément du musée Fesch .

Exception faite de Paris, aucune cité napoléonienne ne possède un tel patrimoine : musées, lieux de mémoire, statuaire publique, sépultures, ensembles urbain et architectural, patrimoine immatériel...

La spécificité de ce territoire s'articule plus particulièrement autour de trois musées dédiés à la mémoire napoléonienne : Le Palais Fesch-musée des Beaux-arts, le salon Napoléonien de l'Hôtel de Ville (futur Palais Bonaparte-musée Napoléon) et le musée national de la Maison Bonaparte.

Aujourd'hui les politiques culturelles prennent de plus en plus d'importance dans les stratégies de revitalisation urbaine de nombreuses grandes villes, et les équipements culturels tels que les musées s'inscrivent au centre de ces projets d'aménagements territoriaux et de reconstruction urbaine. Les musées en particulier jouent un rôle moteur dans les politiques d'urbanisme par la réhabilitation de lieux patrimoniaux mal exploités.

Dans un contexte hyperconcurrentiel des territoires au niveau international, la réalisation du musée Napoléon et par la même de la restructuration de l'Hôtel de Ville sera le vecteur de la nouvelle attractivité de la Ville d' Ajaccio engageant sa mutation en véritable Cité Impériale.

Sur la base du projet scientifique et culturel du musée Napoléon validé par le Conseil Municipal et le Ministère de la Culture et de la Communication, une mission de programmation et d'assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) confiée au groupement d'entreprises Isabelle Crosnier/ CJ Consultant/ Antoine Denize/ Ingénia BTP. Ce groupement a élaboré un scénario d'aménagement, la rédaction du programme architectural, technique et fonctionnel détaillé ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et musée y compris la muséographie. Ce scénario d'aménagement validé par le conseil municipal du 28 janvier 2019 et entériné par le Ministère de la Culture et de la Communication permet de répondre totalement aux attentes formulées et au cahier des charges initial assurant tant l'attractivité culturelle et touristique pour un meilleur accueil des visiteurs du musée Napoléon que les besoins fonctionnels de la mairie et du service du public.

Scénario validé :



Tableau des surfaces :

ENTITÉS	SU
HÔTEL DE VILLE	1 188 m²
Accueil du public & rencontres	583 m ²
Cabinet du Maire	339 m ²
Directions	238 m ²
Maintenance & entretien	28 m ²
<i>Stationnements</i>	
6 places dont 1 handicapé	
MUSÉE	924 m²
ACCUEIL	247 m ²
EXPOSITION PERMANENTE	637 m ²
LOCAUX DU PERSONNEL	40 m ²
TOTAL SU	2 112 m²

Ce programme d'aménagement présente une estimation financière prévisionnelle d'un coût global de 13,5 M€ HT soit 15,07M€ TTC se décomposant comme suit :

Travaux : **9 590 000 €** dont :

- 660 000 € installations de chantier
- 4 200 000 € pour l'aménagement de la maison carrée
- 360 000 € cour anglaise
- 2 530 000 € Halle aux poissons
- 360 000 € abords
- 1 000 000 € révision et aléas
- 342 000 € signalétique et sécurité
- 38 000 € Gestion technique centralisée

Muséographie : **1 500 000 €**

Installation des œuvres : **210 000 €**

Frais annexes (études, MOE, assurance...) : **2 200 000 €**

Cette opération inscrite dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la ville et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccio signée le 4 mars, bénéficierait d'une aide à hauteur de 80% au titre du Plan de Transformation et d'Investissement de la Corse (PTIC) soit 10 800 000€ HT.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2021,
Considérant, l'intérêt pour la commune de poursuivre le projet de création du musée Napoléon,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 voix contre.

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

